106512 - Rattraper une prière antérieure à sa conversion à l'Islam

question

Celui qui se convertit à l'Islam à l'heure d'une prière, doit il rattraper la prière précédente?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'a pas à rattraper les prières passées. A ce propos, Allah Très Haut dit : Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent,on leur pardonnera ce qui s'est passé (Coran, 8:38). C'est –à- dire s'ils mettent fin à leur mécréance en se convertissant à l'Islam, Allah leur pardonne leurs péchés antérieurs; que ces péchés résultent de la négligence d'un devoir ou de la violation d'un interdit. Cependant, l'intéressé doit effectuer la prière du moment de la conversion, même si celle-ci survenait à la limite du temps d'une prière, pourvu qu'il reste de ce temps la durée d'une rakaa ou un peu plus. Ceci s'atteste dans les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Quiconque assiste à une rakaa d'une prière a (valablement) assisté à la prière.

Quant à la prière précédente, l'intéressé n'est pas tenu de la rattraper. Si, par exemple, il se convertit après la prière d'asr, il est tenu d'effectuer cette prière, mais pas celle de zouhr, son temps s'étant écoulé.

Son éminence Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)